

qui ne se prête jamais aux interpretations, semblent n'appeller d'autre defenseur que la verité, d'autre juge, que la vertu. Soumis à la décision d'un juge civil, ils demandent de lui moins de profondeur de connoissances juridiques, que d'équité, et lui donnent sans cesse à lui même un juge suprême, en éveillant l'opinion publique, qui reste rarement indifférente dans ces fortes de causes.

Il est facile, d'entrevoir, que l'accusation dirigée contre le Baron du Brabeck, se range d'elle même dans cette dernière classe. Des principes moraux et politiques en font la base et le point d'appui. Envisagée sous ses differens rapports, elle embrasse l'ordre social, le Balancement des pouvoirs, l'administration, elle montre la ligne de démarcation entre le crime de leze-majesté, et le devoir, elle approfondit le caractere de l'accusé pour scruter non seulement ses faits, mais même ses intentions, elle analyse l'opinion, elle met en evidence les principes; et sa fin doit être de présenter au chatiment l'homme perturbateur, ennemi des gouvernemens, calomniateur d'une bonne administration, donnant une impulsion coupable à des principes perfides: ou bien d'offrir à l'estime un homme, qui jaloux de la meriter, ami des Gouvernemens, ami de l'ordre, ami du bien, pénétré des

de-